

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :  
En exercice : 24  
Présents : 15  
Ayant pris part au vote  
(vote public) : 20  
○ Pour : 20  
○ Contre : 0  
○ Abstention : 0  
○ Blanc : 0  
○ Nul : 0

Date de convocation :  
Le 11 mars 2025  
  
Date d'affichage :  
Le 11 mars 2025

DELIBERATION N° :  
DC/2025-03-17/05  
  
OBJET DE LA SEANCE :  
Approbation CFU 2024  
  
Budget annexe  
« ateliers industriels »

AR Prefecture

043-244300307-20250317-DC2025031705-DE  
Reçu le 20/03/2025

## HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des Trois Vallées),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GRANGE Jean-Paul, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : M. GOUY Pascal donne son pouvoir à Mme DREVET Hélène  
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine  
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle  
M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien  
M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme DURIEUX Gladys

\*\*\*\*\*

M. le Président expose au Conseil Communautaire que la réglementation prévoit que la séance du conseil où le compte financier unique est débattu nécessite l'élection d'un Président de séance spécifique.

A ce titre, M. le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à cette élection.

Le Conseil Communautaire élit M. Jean-Pierre SANTY (1<sup>er</sup> Vice-Président), comme Président de séance à l'occasion du débat relatif au Compte Financier Unique de la collectivité (vote unanime – M. SANTY n'a pas pris part au vote).

M. SANTY (1<sup>er</sup> Vice-Président) présente alors au Conseil Communautaire le compte financier unique 2024 du budget annexe « ateliers industriels » :

- Budget annexe « ateliers industriels » ;
  - Dépenses de fonctionnement : 653 576.90 €
  - Recettes de fonctionnement : 671 389.69 €
  - Dépenses d'investissement : 747 693.36 €
  - Recettes d'investissement : 1 101 611.63 €

M. SOUVIGNET se retire et quitte la salle.

M. SANTY, Président de séance, indique alors qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire d'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe « ateliers industriels ».

Vu la présentation effectuée du compte financier unique 2024 du budget annexe « ateliers industriels » de la Communauté de Communes,

Vu le montant des restes à réaliser 2024 pour le budget annexe « ateliers industriels » à reporter sur le budget supplémentaire 2025,

| Dépenses     |                   |  | Recettes     |                    |
|--------------|-------------------|--|--------------|--------------------|
| Imputations  | Montant           |  | Imputations  | Montant            |
| 2313         | 8 488.89 €        |  | 1313         | 40 000.00 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>8 488.89 €</b> |  | <b>TOTAL</b> | <b>40 000.00 €</b> |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (M. le Président s'est retiré au moment du vote et n'a donc pas pris part au vote), après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve à l'unanimité des votants le compte financier unique 2024 du budget annexe « ateliers industriels » de la Communauté de Communes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Jean-Pierre SANTY  
Vice-Président,

Gilles JURY  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20250317-DC2025031705-DE  
Reçu le 20/03/2025

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*